



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Dependance

Question écrite n° 39882

## Texte de la question

M. Jean Geney appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la prestation autonomie, et le délai d'adoption de cette mesure. En effet, le Gouvernement a annoncé que la création de cette allocation, destinée à permettre à chaque personne âgée dépendante de choisir son mode de vie en toute liberté et dans la dignité, serait différée d'un an. La date d'entrée en vigueur de ce dispositif avait été initialement prévue le 1er janvier 1996. Or, la perte d'autonomie constitue aujourd'hui un véritable problème, et son évolution représente un risque pour le bien-être de nos concitoyens. Devant la nécessité d'une prise en charge des personnes dépendantes et des changements imperieux qui se greffent autour d'une telle situation, il lui demande si le délai annoncé de mise en place de la prestation autonomie, soit un an de report à partir du 1er janvier 1996, sera effectivement respecté, et un projet de loi soumis au Parlement au plus tard en 1997.

## Données clés

**Auteur :** [M. Geney Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39882

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juin 1996, page 3080